

Credo in UNAM Ecclesiam

*L'Eglise est absolument nécessaire pour l'humanité.
Elle est la continuation de l'œuvre de Rédemption de Notre Seigneur Jésus-Christ
L'Eglise est essentiellement une.*

C'est la grande chose à faire, la plus urgente de tout : faire continuer l'Eglise.

Sommaire

Credo in UNAM Ecclesiam	1
C'est la grande chose à faire, la plus urgente de tout : faire continuer l'Eglise.....	1
Constat :	2
L'Etat de la question :	2
Méthode.....	2
Principes	2
Pour commencer voici un premier principe	2
Deuxième principe	2
Troisième principe.....	2
Quatrième principe	2
Cinquième principe	3
Conclusion :	3
Question qui s'impose	3
Donc il faut continuer avec cette « pars sana »:	3
1) Il faut unir pour commencer tous les clercs traditionnels : évêques qui ont gardé la vraie foi catholique, secondés par les prêtres fidèles.....	3
2) En effet il faudra faire un Synode générale avec cette "pars sana" du Clergé Enseignant qui travaille jusqu'à ce qu'elle résout avec la grâce de Dieu tous les problèmes vitaux, trouve des solutions nécessaires pour que l'Eglise fonctionne convenablement.	5
3) La première question à traiter est en effet le siège Papal. Tous doivent se mettre d'accord. La solution doit être claire pour tous : "quod semper, ubique, ab omnibus creditur" (Saint Vincent de Lérins « Commonitorium » et la doctrine commune des Pères).	5
4) la suite dépend de la question précédente : si une thèse, une constatation s'avère clairement la seule vraie, il faut en tirer les conséquences qui s'imposent nécessairement à tout homme croyant droitement et bonne volonté.	6
Nota Bene :	7

Constat :

L'Eglise postconciliaire est divisée car Jean XXIII a décidé «de ne plus condamner» (allocution d'ouverture du Concile Vatican II), donc les erreurs pullulent, mais aussi le monde des fidèles traditionnels rencontre une malaise : le monde sédévacantiste s'effrite, la FSSPX se divise. L'unité des croyants s'évapore.

Où est l'unité de l'Eglise ?

Je donne après des années de réflexion, de prières et d'études quelques éléments de solution. C'est une petite synthèse à partir de principes de la Tradition.

L'Etat de la question :

En bas de page un article cité montre bien le problème de la nécessité imposante de se distancier des déviations du Vatican et de l'autre part l'exigence de sauvegarder l'unité de l'Eglise qui en est une propriété essentielle.

Comment procéder pratiquement :

La doctrine commune du magistère et des théologiens du Moyen Âge est pourtant claire. Je me base surtout sur un article du DTC et ses références (« Déposition des clercs »)

Méthode

Je procéderai avec des éléments de pensée qui sont les plus certaines possibles (des principes théologiques, des dogmes, des citations de l'Ecriture Sainte, des principes philosophiques, opinion commune des Pères e.a.), pour justement éviter des discussions et établir déjà dès le début une unité de penser.

C'est peut-être casse-pieds de travailler de cette manière, de principe en principe, mais les avantages sont plus important que les désavantages : on achemine de certitude à certitude, pour aboutir à une conclusion également certaine. Nous avons besoin de certitudes-refuges dans des temps de tempête et ouragans.

Principes

Pour commencer voici un premier principe : « Les personnes constituées en autorité qui n'est plus exercée pour le Bien Commun commettent un abus d'autorité, une tyrannie ». Selon Saint Thomas et la Tradition, « ces personnes perdent ipso facto toute autorité ».

Deuxième principe : « Obéissance à un commandement peccamineux est peccamineuse ».

Pour ces deux raisons on doit donc les désobéir en tant qu'ils agissent contre la foi, les mœurs, la liturgie ou le Bien Commun, sinon on pèche mortellement.

Troisième principe : « toute société a besoin d'une autorité pour fonctionner ». Dans la société qui ne peut disparaître (l'Eglise), l'autorité ne peut donc disparaître.

Quatrième principe : C'est un principe universel selon Aristote et Saint Thomas : « un abus (grave) d'autorité fait perdre l'autorité ».

Et ensuite : « l'autorité retombe par suppléance sur la première personne constituée en autorité en grade en dessous des aberrants, qui fonctionne bien, c'est-à-dire qui prend soin du Bien Commun ». C'est le principe « de suppléance ».

Dans le cas de la Rome actuelle l'application est simple, si le pape ne fonctionne manifestement pas comme il le faut dans des questions graves, il perd l'autorité ¹ :

En tout cas l'autorité retombe sur les évêques fidèles à la Foi et le Bien Commun.

Après les évêques se sont en principe les prêtres. Mais il y aura toujours de bons évêques (principe quatrième), donc la suppléance par les prêtres est très limitée et dépend des bons évêques. Un prêtre seul est obligé de se soumettre à un bon évêque, sinon il est quasi-vagus. Car au moins il a besoin d'un évêque pour les saintes huiles nécessaires, les confirmations et ordinations des vocations parmi ses ouailles.

Par exemple SS.EE.Mgrs. Lefebvre et Castro de Mayer ont toujours accepté ce principe : c'est pourquoi ils ont accepté de sacrer sans mandat de Rome en 1988. Mgr. Ngô-dinh-Thuc également considérait l'ensemble des évêques fidèles comme « le suppléant » de Rome, p.e. il avait interdit aux évêques de sacrer sans accord de leurs confrères-évêques.

Cinquième principe : « il y aura en effet toujours des évêques qui fonctionnent convenablement ».

Car « l'Eglise ne peut perdre rien de sa dot d'Epouse du Christ », rien de ce qui lui est essentiel.

Car N.S. Jésus-Christ a dit : « Les portes de l'enfer ne prévaudront pas ».

Puisque le Magistère enseignant est essentiel et puisqu'il est composé d'évêques et de la hiérarchie plus haute encore, la conclusion sûre est :

« l'Eglise aura toujours au moins quelques bons évêques, même si leur nombre est infime ».

Conclusion : « Pars sana supplet ». La partie saine de l'Eglise (enseignante) supplée.

En effet, vu la crise à Rome, il y a une suppléance de responsabilité qui retombe sur le clergé fidèle (« pars sana », la partie saine) temporellement, jusqu'à ce que l'autorité normale fonctionne à nouveau.

Question qui s'impose : Sur la question du pape ou du siège vacant, voir ci-dessous. La question est trop délicate pour la résoudre du coup.

Donc il faut continuer avec cette « Pars Sana » :

1) Il faut unir pour commencer tous les clercs traditionnels : évêques qui ont gardé la vraie foi catholique, secondés par les prêtres fidèles.

Éventuellement aussi des laïcs bons théologiens sont utiles pour être consultés.

Principe : Un Corps (le Corps Mystique) n'a qu'une tête sinon c'est un monstre.

Ceux qui se disent "papes" (conclavistes) : qu'ils dénoncent par l'amour de l'unité. Ils doivent comprendre que l'Eglise ne peut avoir plusieurs papes. Ce n'est pas raisonnable.

Devoir : Ceux qui refusent de venir à ce Synode, commettent un péché grave contre l'Eglise, contre son Unité.

¹ Même les opinions différentes s'accordent sur ce point :

- il perd l'autorité et peut-être la papauté (Mgr Lefebvre e.a.)

- il perd l'autorité et la papauté formaliter, pas materialiter (Mgr Guerard des Lauriers)

- il perd la papauté (Mgr Ngô-dinh-Thuc e.a.) etc.

en tout cas les opinions s'accordent sur la perte de l'autorité selon la philosophie aristotélico-thomiste.

Mais on élimine évidemment ceux qui ne sont manifestement pas sérieux, par exemple ceux qui sont simoniaques, ou invalidelement ordonnés ou sacrés. Encore en faut-il avoir la certitude.

Principe : La conversion des faux est évidemment toujours possible mais doit être vérifiée certaine.

Principe : Le critère Traditionnel qui dirige cette démarche est attribué à Saint Augustin :

- « in fide unitas »

Donc : éliminer les hérétiques, sur le dépôt de la foi il n'y a pas de discussion possible, par exemple les « Feeneyistes » aux USA.

- « in dubiis libertas »

Donc : on n'érige pas sa propre opinion en dogme et on n'anathématise pas les autres qui ont une autre opinion parce qu'ils ont une autre opinion ! Ceci contre les soit disant « dur-durs ».

- « in omnibus caritas »

Donc : on considère ceux qui ont une autre opinion comme catholique, encore une fois : on n'anathématise pas les « autres » : ceux qui ont la vraie foi mais une autre idée sur la crise de l'Eglise occupée, on continue à les considérer comme entièrement catholiques, même si de deux opinions contradictoire une seulement peut être vraie. Une fois qu'une opinion a été proclamée en dogme en due forme, la discussion s'arrête et tous s'inclinent devant la vérité. Cela a toujours été l'attitude des papes parmi les siècles.

En effet il y a trop de ruptures, de dissensions, de groupes aparts, FSSPX et co (accordistes, non-accordistes), des membres épars des communautés Ecclesia Dei, sedevacantistes, sedeprivatistes, conclavistes, des « cavaliers seuls », etc., ce ne sont que des opinions, qui divisent si on les absolutise, et de cette façon ne font que satisfaire le diable (principe : « divide et impera ») : où est l'unité de la Vraie Eglise ?

Principe : « L'Eglise ne peut disparaître ». C'est garanti par les promesses de Notre Seigneur.

Donc il y a une grâce efficace qui fera continuer l'Eglise. Illud theologicè certum est. Ceci est théologiquement certain.

Principe : La crise n'est qu'un mal, un grand mal même, qui comme tout mal, ne fait qu'être occasion de la production d'un plus grand bien par l'Esprit Saint.

Il y a un autre devoir qui s'impose : cherchons ce plus grand bien que Dieu a eu en vue en ne pas arrêtant ce très grand mal de la crise dans l'Eglise actuelle, qui semble empêcher le fonctionnement de la Rédemption de toutes les âmes de bonne volonté. Notre Seigneur est pourtant venu pour eux ; à Noël les anges chantaient : « Paix à tous les hommes de bonne volonté ».

Nous devons être le plus possible les instruments de ce plus grand bien pour autant que la Sainte Providence nous en a destiné. Sinon nous détruisons plutôt que de construire et nous seront à côté de la volonté de Dieu. Quod absit !

Principe : « Vous connaîtrez l'arbre à ses fruits ! »

La division est un mauvais fruit. L'arbre qui sème la dissension est donc un mauvais arbre. Convertissons-nous de tout ce qui divise de manière non raisonnable.

« Credo in UNAM Ecclesiam! » (Credo des Apôtres)

Tous doivent s'unir pour chercher ensemble l'unique Vérité à laquelle tous doivent se soumettre.

Voilà le grand principe : « la Vérité acceptée par tous cause l'unité ».

2) En effet il faudra faire un Synode général avec cette "pars sana" du Clergé Enseignant qui travaille jusqu'à ce qu'elle résout avec la grâce de Dieu tous les problèmes vitaux, trouve des solutions nécessaires pour que l'Eglise fonctionne convenablement.

Principe : « Cherchez et vous trouverez, frappez et on vous ouvrira, priez et on vous exaucera »

On introduit des oraisons dans les Messes à cette intention.

Entretemps les fidèles de Tradition prient le Saint Esprit, le Sacré cœur de Jésus, le Cœur Immaculé de Marie.

Jusqu'à en venir à des certitudes sur les grandes questions actuelles dans l'Eglise. On ne s'arrête pas avant ! Cela peut durer des années, tant pis. Lentement mais sûrement.

Pratiquement la vie continue : entretemps les clercs doivent évidemment continuer à desservir les quasi-paroisses et tout l'apostolat.

- Surtout à l'Eglise enseignante, donc aux évêques incombe le devoir de trouver des solutions dans un Synode.
- Par contre surtout les prêtres doivent continuer la pastorale, le soin des âmes nécessaire.

Il faut chercher des solutions pratiques. Par exemple des assemblées de Synode peuvent se faire partiellement (pour certains participants) par Internet si nécessaire. Cela marche très bien dans le monde professionnel laïc. C'est une méthode technologique qui pourrait nous servir éventuellement. A réfléchir à ce sujet.

Principe : « Tout ce qui est bien est catholique, est nôtre » disait Saint Augustin.

Promesses divines : On compte sur les promesses de N.S. Jésus Christ : « Je serai avec vous jusqu'à la fin des temps », « Si deux ou plus se réunissent en Mon Nom, Je serai parmi eux », « Les Portes de l'enfer ne prévaudront pas », « Je vous enverrai l'Esprit Saint », « Je ne vous laisserai pas orphelins » etc..

C'est donc certain que Dieu va bénir cette démarche. C'est Lui qui le veut en premier :

l'Unité dans la vraie Foi.

Cela demande un esprit de foi et...d'humilité : mettre son opinion de côté pour mettre en valeur le Bien Commun de l'Eglise, des âmes et de la Gloire de Dieu. Abdiquer éventuellement par amour d'un plus grand Bien.

3) La première question à traiter est en effet le siège Papal. Tous doivent se mettre d'accord. La solution doit être claire pour tous : "quod semper, ubique, ab omnibus creditur" (Saint Vincent de Lérins « Commonitorium » et la doctrine commune des Pères).

Principe : La question du pape est « la plus importante, donc elle vient en premier ».

Principe : « On ne juge pas du siège suprême », mais il y a sans doute des faits à constater et des conclusions directes et évidentes à tirer.

Principe : La Tradition est le critère tout simplement, elle est la Révélation : ce que Dieu même en "pense". La Vérité.

4) la suite dépend de la question précédente : si une thèse, une constatation s'avère clairement la seule vraie, il faut en tirer les conséquences qui s'imposent nécessairement à tout homme croyant droitement et de bonne volonté.

Cela établira l'unité de fait.

Et si Dieu l'accorde, Il nous donnera un jour un bon pape « Tu es le Rocher, Petrus ».

Principe : Car le pape est en principe le garant suprême de l'Unité de l'Eglise.

Sinon c'est la fin des temps. Mais les Juifs ne sont pas encore convertis en masse comme prédit par Saint Paul (épître aux Romains), donc la fin des temps n'est pas encore pour demain.

Ceci est une voie de continuer l'Eglise la plus normale.

Sinon il faut attendre des miracles.

Principe : Mais Dieu préfère toujours la voie normale aux miracles.

Cependant Dieu fait ce qu'Il veut ! Mais entretemps nous devons nous comporter de façon la plus normale possible.

C'est mon opinion profonde et je ne crois pas que je me trompe.

C'est fondé sur les principes les plus sûrs. J'ai essayé d'éloigner tout ce qui est opinion et de poser ce qui est certain.

Cependant ceci est une grande grâce :

Pour commencer : que tous s'unissent sera une première grande grâce, mais on l'obtiendra, car Dieu même est garant de son Eglise, qui doit continuer selon sa propre décision et promesse.

Une deuxième grâce sera que tous sinon la plus grande partie accepte la Vérité et mette de côté ses opinions divergentes.

La troisième grâce sera que Dieu nous donne un pape saint, prudent et fort.

Que Dieu vous bénisse.

Abbé Eric Jacqmin+

FSSPX
Ex-supérieur de la maison autonome des Pays Bas
Co-fondateur du district des pays de l'Europe de l'est

LL.B.
Lic.Phil.

Cela c'est pour les hommes, mais devant Dieu je suis : « Nihil, Peccatum et Incapacitas ».
Deo gratias.

Nota Bene :

Il faut apprendre de nos propres fautes passées et des fautes des autres :

Documents :

À la recherche de l'unité perdue
— À propos du problème du "schisme interne" —
par Eberhard Heller

Par ce titre, qui rappelle quelque peu celui d'un livre de Marcel Proust « *À la recherche du temps perdu* » nous voudrions marquer comme une rétrospective. Dans la situation présente elle pourra servir à reconquérir du terrain si l'on considère, qu'au-delà de nos problèmes religieux ecclésiastiques quotidiens, nous nous trouvons tous ensemble dans une situation bien difficile. Cela a mené à un fatalisme ecclésiastique qui se fait de jour en jour plus perceptible :

l'on est en quelque sorte confiné dans son propre centre de messe, sans avoir de contacts et des perspectives pour la restauration de l'Église, et même pas pour la création de structures locales. Qu'avons-nous donc fait de travers ? Est-ce que les fautes du passé peuvent être corrigées ? Sommes-nous prêts à réviser nos propres positions ?

Il n'y a pas que les catholiques qui assurent – en partie avec emphase – qu'ils sont les vrais chrétiens qui sont en crise, mais une crise spirituelle profonde est ressentie aussi par la société occidentale dans son ensemble ; elle exerce, à n'en pas douter, un impact manifeste sur la situation actuelle de l'Église.

Bien sûr, l'on peut critiquer en qualifiant de frein l'absence d'autorité et de chefs chez les catholiques qui prétendent rester fidèles à l'Église de Jésus-Christ ; les divergences de vue sont souvent le plus déplorés par ceux-là mêmes qui en ont été la cause par leur ambition et leur indiscipline ; l'on devrait alors s'apercevoir de ce que le manque de coopération pastorale et ecclésiastique et de direction se trouve principalement chez ceux-là mêmes dont le devoir de pasteurs d'âmes serait de diriger de par leur fonction de pasteurs et d'exercer l'autorité spirituelle dont ils ont été investis lors de l'acceptation du sacerdoce/ de l'épiscopat... pour le bien de l'Église universelle et pas seulement afin de distribuer les sacrements dans un endroit retiré d'une communauté qui a des allures de secte.

Il y a une attitude particulièrement grave par rapport à la fonction épiscopale qui s'est manifestée chez certains évêques (sans point d'interrogation) au sujet de nos efforts de reconstruire l'Église comme institution de salut dont les conséquences étaient désastreuses : à savoir l'idée qu'ils se sont faite des pouvoirs reçus à leur sacre comme s'ils leur étaient donnés pour en disposer personnellement. Ainsi ils se sont autorisés à sacrer comme évêques n'importe quel candidat de leur choix. C'est à cause de cette attitude regrettable que des développements graves se sont fait jour dans nos rangs.

Ce n'est pas sans raison que le sacre (et la nomination – cfr CIC, Canon 329 & 2) des candidats-évêques sont réservés au pape, car l'existence et la structure hiérarchique de l'Église sont concernées dans leur ensemble par les sacres ; il faut qu'il y ait un gouvernement central. Le Code de droit canon de 1917, canon 953, prescrit d'ailleurs ce qui suit : « Le sacre d'évêque est réservé au pape. Par conséquent personne ne peut sacrer un évêque sans mandat pontifical. » ⁽¹⁾ Normalement la contravention à cette loi est considérée à juste titre comme une rébellion contre l'autorité suprême, contre l'unité de l'Église et comme un acte schismatique passible de sanctions ecclésiastiques ⁽²⁾.

Lorsque Mgr. Ngô-dinh-Thuc consacra, il y a vingt ans maintenant, les premiers évêques sans mandat pontifical explicite à cause de la vacance du Saint Siège (il consacra le P. Guérard des Lauriers le 7 mai 1981, les Pères Carmona et Zamora le 18 novembre 1981) il le fit exclusivement afin de sauver la succession apostolique du péril de disparaître. Les problèmes relatifs à la vacance du Saint Siège – suscités par elle d'ailleurs – de la nécessité de consacrer des évêques sans mandat pontifical furent discutés explicitement dans la suite, et en rapport avec la situation ecclésiastique du moment ⁽³⁾. Néanmoins l'on reprocha, de côtés divers (cela venait des simples traditionalistes, ce qui pis est, de certains légalistes), à Mgr. Ngô-dinh-Thuc et aux pères qui avaient reçu l'épiscopat de lui, d'avoir posé des actes schismatiques.

C'est la *DECLARATIO* au sujet de la vacance du Saint Siège du 28 février 1982 ^[1] qui fournit de la part de Mgr. Ngo-dinh-Thuc lui-même la véritable justification de l'absence de mandat pontifical.

On objecte de différents côtés (aujourd'hui encore) que cette DÉCLARATION aurait dû être publiée avant les sacres, parce que ceux-ci ne pouvaient être justifiés par l'adoption de cette position. Les personnes qui raisonnent de la sorte, supposent que la position de l'archevêque à l'époque de sa première consécration aurait différé de celle de l'époque de la formulation de la DÉCLARATION. C'est une opinion qu'on ne peut accepter, car, dès notre première visite chez Mgr Thuc, accompagnés du révérend Dr. Katzer, qui s'était mis comme premier candidat à la disposition pour un sacre, décédé entre-temps, la discussion porta sur la vacance du saint Siège, le péril de la perte de la succession apostolique et les falsifications de la sainte Messe. Il y eut un vote sur les positions prises. Ce n'est que sur cette base que les sacres qui suivirent ont été donnés.

D'autre part on était acculé par les circonstances du moment à faire ces sacres dans la clandestinité. (Sous ce rapport il suffit de penser à la fuite précipitée de l'archevêque en Allemagne, car il craignait à juste titre la persécution, après que ces sacres avaient été divulgués à la presse par le P. Barbara ; de plus, il faut penser aussi au fait que quelques années plus tard il a été effectivement kidnappé du séminaire de Rochester/USA. pour une destination inconnue.) On a voulu faire savoir qu'on partageait la justification théologique et canonique qui dit que les sacres d'évêques sont réservés au pape, car la nomination d'évêques regarde directement l'ensemble de l'Église.

Les évêques ont convenu que les sacres épiscopaux futurs soient soumis à l'accord et à l'approbation de tous les évêques (de la Tradition). Ils regardent cet accord comme l'équivalent du mandat pontifical qui fait défaut.

Pendant la vacance du Saint-Siège le groupe constitué par ces évêques devait représenter l'Église universelle. Par contre les ordinations de prêtres relevaient de la responsabilité individuelle des évêques, parce que ceux-ci se trouvent directement sous leur autorité.

Dans ce sens les sacres qui suivirent, ceux de Fr. Musey, P. Vezelis, P. Martinez et du P. Bravo furent conférés après un contact préalable avec Mgr Ngô-dinh-Thuc et avec l'approbation expresse de Mgr Carmona ou de Mgr Musey (avec l'assistance de Mgr Carmona). Ce qui était décisif lors de ces sacres, c'est qu'on envisageait la reconstitution des structures ecclésiales, mais aussi le maintien de l'unité. À preuve l'essai par les évêques Vezelis et Musey de délimiter leur sphère d'influence, même si leur concept de la « juridiction » ordinaire passa les bornes.

La manière de procéder en communiquant aux autres évêques le projet de sacrer et obtenir l'approbation – comme équivalent du mandat pontifical manquant – fut négligé en premier lieu par Mgr Guérard des Lauriers lorsqu'il procéda à la consécration de l'abbé Storck ; il lui conféra le sacre épiscopal malgré les réserves expresses présentées par Mgr Vézélis. Celui-ci avait fait un voyage exprès à Étioilles afin de lui faire personnellement part de ses réticences.

Après avoir sacré l'abbé Storck, Mgr Guérard des Lauriers céda aux recommandations par une dame d'un certain âge et conféra le sacre épiscopal au Père McKenna, plus tard aussi à l'Ex-Éconien Munari (sans l'avoir réordonné sous condition). Entre-temps celui-ci a quitté définitivement l'épiscopat et le sacerdoce. Il avait été prévenu aussi de ne pas consacrer le père McKenna.

Par cette manière d'agir Mgr Guérard des Lauriers n'avait plus considéré la consécration d'un évêque comme une décision de l'Église universelle – représentée par le groupe d'évêques – mais comme son affaire personnelle, c. à d. il a laissé cette décision à l'appréciation d'un évêque individuel.

Il est évident qu'on ne peut attribuer – du fait de l'absence de mandat pontifical –, une propriété juridiquement valable au groupe représentatif des évêques de la Tradition. Et pourtant, je n'hésiterais pas un moment à qualifier cette attitude – par analogie au code de droit canon, qui stipule que les sacres épiscopaux sont réservés au pape – au moins de schisme latent (au cas où chez Mgr Guérard des Lauriers des intérêts personnels étaient visés) – (des hypothèses valables semblent le prouver – de sectarisme même) ; car le principe d'unité y fut consciemment lésé.

Si l'on passe en revue les actions de cette période, – citons par exemple les sacres épiscopaux par lesquels la succession apostolique devait être assurée, ou la déclaration de son excellence Mgr Ngo-dinh-Thuc, par laquelle une ligne de démarcation par rapport à la dite église Conciliaire fut tracée, des actions donc qui

auraient pu ou dû amener un renversement de situation –, on ne peut pas ne pas constater que l'unité parmi les évêques se perdit par les initiatives particulières de Mgr Guérard des Lauriers et que la force percutante de notre combat de la foi subit suite à cela un préjudice considérable. G. des Lauriers a suscité une discussion supplémentaire artificielle par sa théorie de « *Papa materialiter, non formaliter* ». ⁽⁴⁾

Comme la cohésion n'existait plus, l'autorité se perdit également, c. à d. elle était divisée. Or, c'est ici qu'on devrait recoller les morceaux pour refaire l'unité.

Dans la suite il fut assez honteux pour la résistance que des évêques dont la validité du sacre ne fait pas de doute, consacraient, sans se consulter mutuellement ou se concerter avec les autres évêques, des candidats visiblement ignorants en théologie et inaptes pour cause de déficience morale – l'on signalait à quelques-uns d'entre eux de se retirer derrière des stores suédois.

On les présenta au peuple étonné comme des évêques résistants, issus de la succession de Mgr Thuc. En réalité ils n'étaient et ils ne sont que des sectaires avec des tendances catholiques. Par ce mode de succession, à savoir que chaque évêque sacre un candidat de son choix sans prendre en considération les intérêts de la reconstitution de l'Église, s'est développé un "schisme" qui fait son chemin à l'intérieur en entraînant par là un quasi-arrêt de la restauration de l'Église – ⁽⁵⁾. Si l'on jette un regard sur la liste des évêques qui ont été sacrés dans ce cadre, en adoptant cette vision critique de leur situation, l'on constatera que beaucoup d'entre eux ne peuvent être reconnus comme évêques de l'Église catholique.

C'est Mgr Lopez-Gaston qui a donné un exemple particulièrement saillant d'une attitude de schisme interne et même sectaire par les ordinations qu'il a reçues ou qu'il a données. ⁽⁶⁾ Alors que la validité sacramentelle peut être acceptée sans plus dans le cas de n'importe quel schismatique véritable et même d'un certain nombre – certainement pas tous – de membres d'une secte, il a complètement perdu de vue que, ayant négligé la licéité, l'impact du caractère ecclésial de telles ordinations doit être nié.

Il y a plus grave que cet explosif "schismatique" c'est le sectarisme qui a été introduit dans la résistance par l'amour-propre et la vanité de certains clercs. Ce sont des clercs qui, poussés par un besoin de se mettre en valeur, se sont laissés consacrer par quelque évêque de la lignée-Thuc. Il leur importait peu, si les consécrateurs étaient de vrais évêques ou des évêques entre guillemets ou simplement des personnages du milieu des *vagi*. Certains d'entre eux trouvèrent un appui chez ceux qui adhèrent à la théorie de « l'intention externe ». Ce que ces évêques (ou "évêques") recherchent avant tout, c'est porter une mitre, leur donnant un "droit" de collecter de l'argent chez les fidèles naïfs.

Nous avons un cas frappant dans la personne du soi-disant "évêque Mgr Roux", qui avait faussé son attestation d'ordination en certifiant qu'il avait été ordonné par Mgr Ngô-dinh-Thuc à une date où celui-ci séjournait chez nous à Munich. (Après un sacre « *sub conditionale* » [sic] il exerce son activité en France. Il a été connu sous le nom de « Mgr Tartuffe ». ⁽⁷⁾

Le cas du soi-disant "évêque Franck" frise la criminalité. En un premier temps il devait être présenté aux fidèles allemands comme un évêque de la résistance. Il s'avéra cependant qu'il ne peut être question de validité des « ordres » reçus. (Il n'y a pas longtemps, il a fait de la prison en Belgique pour cause de pédophilie.) Le sectarisme ou les clercs *vagi* se sont fixés, tel un ulcère cancéreux, dans le tissu de la véritable résistance. Je suis régulièrement surpris de voir combien ces sectaires sont vénérés comme des conservateurs du Graal.

Il y a de plus un groupe de clercs qui ont suscité des remous dans les rangs des sédévacantistes et qui ont quitté Écône parce qu'ils ont compris qu'un hérétique ne peut être revêtu de l'autorité. Mais, suite à cette décision logique vient une décision moins logique. Ils ne se préoccupent pas alors d'être intégrés dans le cercle des confrères sédévacantistes – ici on peut réserver pour plus tard le problème de la validité de leur ordination – non, comme personnes isolées ils commencent la plupart du temps à rassembler des brebis égarées, un groupe de gens peu informés. Ils s'occupent peu des structures ecclésiales existantes.

Ils ne seraient qu'exceptionnellement prêts à une coopération. Cette attitude prouve qu'il s'agit, dans le cas des représentants de ce groupe, de sectaires à tendance catholique.

Si l'on juge que mon jugement est trop radical je veux bien assumer ce reproche. J'invite par contre tous ceux qui croient devoir exprimer des critiques à se livrer au raisonnement expérimental suivant : supposons qu'on soit parvenu effectivement à rétablir l'autorité dans l'Église, c. à d. à introniser un pape validement élu.

Quel serait celui parmi les clercs « indépendants » qui clament par ailleurs leur esprit de l'Église et qui affirment ne prêcher que la doctrine de l'Église, quel serait celui d'entre eux qui serait prêt à se soumettre à un tel pape ?! N'est-il pas probable que ces personnes chercheraient des échappatoires, afin de conserver leur « indépendance » et ainsi continuer dans le schisme ?

Les attitudes défectueuses dont nous venons de parler (le "schisme" interne, le sectarisme, les "vagi" – la soi-disant "indépendance") et les manières d'être qui en résultent ont eu comme résultat qu'il y a bien un certain nombre d'évêques, mais pas d'autorité, qu'il y a bien des groupes informels mais pas de communautés constituées qui auraient formé une unité ecclésiale. Par voie de conséquence il fallait bien que ces actions devaient rester stériles, car elles ne peuvent recevoir la bénédiction d'en haut... Le concept d'Église comme organisme spirituel universel, comme Pie XII dit : « le corps mystique » dans lequel les membres sont unis entre eux, a été perdu. Je me permets de faire une remarque critique en disant que je ne vois pas pour l'instant qu'il y ait un seul évêque qui travaille au bien général de l'Église.

Il faut bien remarquer qu'il ne s'agit ici que de montrer ce qui serait à faire dans l'optique de sédévacantistes conséquents afin de reconstruire les structures ecclésiales ; cela inclut la formation de paroisses et de grandes entités ecclésiales ; cela inclurait aussi l'élection d'un pape, même si l'on ne sait pas comment l'on pourrait procéder ? ⁽⁸⁾

Comment obtenir une amélioration profonde de la situation ecclésiale divisée, sinon en amorçant un processus de réflexion nouvelle. On peut considérer comme un progrès appréciable si chaque clerc, individuellement, se pose sérieusement la question comment il peut justifier son ministère par rapport à la situation de l'Église universelle (cependant sans venir dire que « les fidèles ont besoin des sacrements » – la question de savoir de quoi les fidèles ont besoin, ne peut recevoir sa réponse que dans le cadre d'une clarification du problème ecclésial). De la sorte l'on créerait au moins un préalable théologique et mental pour une action responsable qui inclurait une coopération féconde avec les autres prêtres et évêques. En tout cas nous avons essayé de montrer quel sera éventuellement le résultat d'une telle réflexion. Ce serait un progrès appréciable, si les clercs concernés voyaient clairement qu'ils ne sont pas autorisés à tout faire ce qu'ils peuvent. Ils devraient voir que leurs pouvoirs spirituels ne peuvent s'exercer en leur propre nom mais selon un mandat de l'Église en d'autres termes, s'ils se considéraient comme mandatés par l'Église pour l'exercice de leur pouvoir.

Il serait important pour eux de comprendre comme fin intermédiaire qu'ils se trouvent provisoirement dans un certain dilemme sachant d'une part qu'ils ne peuvent agir que par mandat de l'Église ⁽⁹⁾, alors que d'autre part cette église est privée présentement de l'autorité qui impère. Sans ce lien avec l'Église tout ministère porterait la marque du schisme (ou de sectarisme). Dès lors la question de l'Autorité perdue, de l'unité perdue, se pose à nouveau.

Nous avons tenté de montrer dans la « Déclaration » nouvelle le dilemme entre le mandat du prêtre d'une part et l'Autorité manquante d'autre part.

En ce qui concerne le mandat pour le prêtre il faut affirmer ceci : « D'une part la juridiction de l'Église requise pour l'accomplissement de son ministère est momentanément absente, parce que la hiérarchie est apostate, d'autre part l'exercice de ce ministère est la condition nécessaire pour la restauration de l'autorité ecclésiale. Celle-ci est exigée par la volonté salvifique du Christ. »

À mon avis ce dilemme ne pourra être résolu qu'à

la condition que toutes nos activités passées soient soumises à une légitimation par la hiérarchie restaurée. Ainsi la célébration de la messe par exemple et l'administration des sacrements ne pourront provisoirement être justifiés par le fait qu'ils soient considérés comme des actes placés sous le signe de la restauration de l'Église universelle, comme institution du salut, et qu'ils acceptent de se soumettre à un jugement futur par l'Autorité légitime restaurée. Il s'en suivrait que, administrer les sacrements et les recevoir (inclusivement célébrer la sainte Messe et y assister) ne sont pas licites, si ces actes ne sont pas rattachés à cette seule justification, étant entendu que la validité sacramentelle est sauvegardée.

http://www.einsicht-aktuell.de/index.php?svar=5&artikel_id=583&searchkey=Schoonbroodt